

Protocole sanitaire de réouverture Ecole Jeannette Prin

Rue d'Aquitaine
62320 Drocourt
03-21-20-56-55
ce.0622827l@ac-lille.fr



Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école. Les personnels procèdent de la même manière.

Ce protocole est valable pour deux semaines à compter de la date de reprise et sera révisé dans la perspective d'une augmentation des effectifs.

Les informations sur la cantine et l'accueil périscolaire vous seront données par la municipalité.

SOMMAIRE

- 1 - Organisation
- 2 - Mesures d'hygiène
- 3 - Modalités d'accueil et de sortie des familles et des élèves
- 4 - Engagements des familles
- 5 - Circulation du personnel et des élèves dans l'école (applicable lors de tout déplacement)
- 6 - Installation en classe
- 7 - Matériel scolaire
- 8 - Enseignements spécifiques : activités sportives, culturelles
- 9 - Récréations
- 10 - Passage aux toilettes
- 11 - Enfants présentant des signes d'infection
- 12 - Entretien des locaux par la collectivité territoriale
- 13 - Demande à la mairie
- 14 - Annexes

L'épidémie due au coronavirus Covid 19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires.

Les mesures présentées dans ce document ont été établies sur la base du protocole sanitaire transmis par le Ministère de l'éducation nationale et établi en concertation avec la municipalité, l'équipe de circonscription et l'ensemble des enseignants de l'école.

Ce protocole sera présenté lors d'un conseil d'école extraordinaire.

Ce document doit être connu de tous (parents, élèves, enseignants, personnels communaux) et doit être respecté par tous.

Les élèves qui ne le respecteraient pas auront un rappel des consignes.

Si un élève ne respectait pas le cadre de ce protocole de manière volontaire et répétée, malgré nos explications et nos rappels, nous nous réservons le droit de lui faire reprendre le travail en distanciel.

La sécurité sanitaire est une priorité absolue dans cette gestion de crise.

Vous trouverez à la suite de ce protocole une partie sur les engagements des parents qui présente les points à contrôler quotidiennement, le rôle que vous devez prendre dans ce dispositif d'accueil et surtout les points principaux dont vous devez impérativement prendre connaissance avant la rentrée.

1) **Organisation**

La municipalité décidera de la date de réouverture des écoles. A partir de cette date, les élèves concernés pourront reprendre l'école en présentiel, sur la base du volontariat des familles. Cela signifie que vous n'êtes pas obligés de mettre votre enfant à l'école et n'aurez aucune démarche à faire si vous choisissez cette option. Il vous faudra cependant continuer à travailler avec votre enfant à la maison comme c'est le cas depuis le début du confinement. Nous allons continuer à envoyer des activités via l'ENT pour les enfants restant chez eux. Merci pour votre implication.

Si vous choisissez de mettre votre enfant à l'école, vous vous engagez à ce qu'il soit présent sur le temps scolaire décidé par le conseil des maîtres.

Dans un premier temps, les élèves de GS, les enfants de personnels soignants, de gestion de crise , d'enseignants seront concernés par la reprise

Les élèves de MS seront acceptés par la suite (à partir de la troisième semaine)

Au regard des conditions d'accueil et du respect du présent protocole, les élèves de TPS et PS ne seront pas encore concernés par une reprise jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Si toutefois vous rencontrez des difficultés spécifiques et impératives de garde (enfants dont les parents travaillent tous les deux (impossibilité de télétravail – fournir un justificatif de l'employeur et impossibilité de garde par les grands-parents), merci de nous informer . Chaque situation sera étudiée individuellement, en fonction des effectifs, dans le respect du protocole sanitaire.

Une enseignante par jour sera à distance pour préparer le travail des enfants restés à la maison .

Du vendredi avant la reprise, les parents seront informés du groupe de leur enfant avec le nom de l'enseignante référente ainsi que des horaires spécifiques.

Le nombre d'élèves accueillis pouvant augmenter au fil des semaines. Les parents de GS qui souhaitent, par la suite, que leur enfant soit accueilli seront priés de se faire connaître 1 semaine (4 jours ouvrables) avant la reprise souhaité de leur enfant, via la messagerie électronique de l'école (ce.06228271@ac-lille.fr) ou en contactant la directrice sur le téléphone fixe (03 21 20 56 55), afin que l'équipe éducative puisse réorganiser les cours en fonction des nouveaux effectifs dans la limite des places disponibles respectant scrupuleusement ce présent protocole. L'inscription définitive nécessite d'avoir lu et accepté les nouvelles modalités d'accueil.

L'enseignant qui dispensera les cours à votre enfant ne sera peut-être pas l'enseignant habituel.

Organisation semaine 1 et 2

Pour les élèves de GS, les enfants de personnels soignants, de gestion de crise , d'enseignants.

| | Lundi | mardi | jeudi | vendredi |
|-------------------|--|--|--|--|
| Nombre de groupes | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Enseignantes | Groupe 1 : Mme Partika Groupe 2 : Mme Tourbez | Groupe 1 : Mme Tourbez Groupe 2 : Mme Gaucel | Groupe 1 : Mme Revers Groupe 2 : Mme Gaucel | Groupe 1 : Mme Tourbez Groupe 2 : Mme Gaucel |
| Nombre d' ATSEM | 2 ou 3 | 2 ou 3 | 2 ou 3 | 2 ou 3 |
| Effectifs | Groupe 1 : 4GS Groupe 2 : 4 GS + 1 PS * | Groupe 1 : 4GS Groupe 2 : 4 GS + 1 PS * | Groupe 1 :4GS Groupe 2 : 4 GS + 1 PS * | Groupe 1 : 4GS Groupe 2 : 4 GS + 1 PS * |
| Entrée | Groupe 1 : 8h30 - 8h40 Groupe 2 : 8h45 – 8h55 | Groupe 1 : 8h30 - 8h40 Groupe 2 : 8h45 – 8h55 | Groupe 1 : 8h30 - 8h40 Groupe 2 : 8h45 – 8h55 | Groupe 1 : 8h30 - 8h40 Groupe 2 : 8h45 – 8h55 |
| Récréation | Groupe 1 : 10h00 à 10h40 Groupe 2 : 10h40 à 11h10 | Groupe 1 : 10h00 à 10h40 Groupe 2 : 10h40 à 11h10 | Groupe 1 : 10h00 à 10h40 Groupe 2 : 10h40 à 11h10 | Groupe 1 : 10h00 à 10h40 Groupe 2 : 10h40 à 11h10 |
| Sortie | Groupe 1 : 11h45 Groupe 2 : 11h55 |
| Entrée | Groupe 1 : 13h30 – 13h35 Groupe 2 : 13h40 – 13h45 | Groupe 1 : 13h30 – 13h35 Groupe 2 : 13h40 – 13h45 | Groupe 1 : 13h30 – 13h35 Groupe 2 : 13h40 – 13h45 | Groupe 1 : 13h30 – 13h35 Groupe 2 : 13h40 – 13h45 |
| Récréation | Groupe 1 : 15h00 à 15h40 Groupe 2 : 15h40 à 16h10 | Groupe 1 : 15h00 à 15h40 Groupe 2 : 15h40 à 16h10 | Groupe 1 : 15h00 à 15h40 Groupe 2 : 15h40 à 16h10 | Groupe 1 : 15h00 à 15h40 Groupe 2 : 15h40 à 16h10 |
| Sortie | Groupe 1 : 16h15 Groupe 2 : 16h25 |

*élève prioritaire

2) Mesures d'hygiène

Il est déconseillé aux enfants et personnels vulnérables de venir à l'école (également avec un entourage vulnérable)

Les mesures habituelles d'hygiène doivent être renforcées afin de limiter la propagation du virus.

Il convient :

- pour les personnels : porter un masque en permanence même lorsque les distanciations sociales peuvent être respectées. (les masques seront fournis par l'Éducation Nationale pour les enseignants et par la mairie pour le personnel communal)

- pour les élèves : d'après les autorités nationales, le port de masques pour les élèves de maternelle est proscrit. Si un élève se présente avec un masque, nous le lui ferons retirer pour des raisons de sécurité.

Nous disposerons d'un stock de masques pédiatriques pour des élèves en particulier – par exemple qui présenteraient les symptômes.

- pour tous : **appliquer les gestes barrières demandés par le Ministère de la Santé.**



-Se laver les mains très régulièrement au savon prioritairement

-Tousser ou éternuer dans son coude

-Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter à la poubelle immédiatement

-Saluer sans serrer la main et éviter les embrassades , garder ses distances (1mètre minimum) avec autrui

Il faudra donc veiller à la disponibilité de :

* mouchoirs à usage unique (demander une boîte par famille).

Les enfants auront à jeter le mouchoir à la poubelle après utilisation et devront se laver les mains, en respectant les consignes expliquées par l'enseignant.

* poubelles à pédale avec couvercle munies de sacs

* savon liquide dans les sanitaires

* gel hydro alcoolique pour le personnel

* serviettes en papier à usage unique (matériel fourni par la Mairie)

* lingettes désinfectantes virucides pour nettoyer certains objets quand cela est nécessaire (matériel à demander en Mairie)

→ Aération des locaux 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, puis à chaque récréation, pendant le midi et le soir après la sortie des élèves.

→ Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre .

- Lavage des mains à réaliser à minima :
- en arrivant à l'école ;
 - avant de sortir en récréation et en rentrant de récréation ;
 - avant et après chaque repas ;
 - avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
 - après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
 - avant de quitter l'école et dès l'arrivée au domicile.

3) Modalités d'accueil et de sortie des familles et des élèves

Les horaires d'entrées et de sorties seront échelonnés afin que les groupes ne se croisent pas.

Matin

Groupe 1 : 8h30 – 8h40 jusque 11h45

Groupe 2 : 8h45 – 8h55 jusque 11h55

Après-midi

Groupe 1 : 13h30 – 13h35 jusque 16h15

Groupe 2 : 13h40 – 13h45 jusque 16h25

Aucune tolérance ne sera acceptée pour les retards.

La grille sera ouverte et l'accueil par l'enseignante se fera dans **la salle de jeux (pour les entrées et sorties)**. Un fléchage sera mis en place au sol pour indiquer - le sens d'accès à la salle d'accueil
- la sortie par la grille de la cantine (voir le plan joint) .

Des traits seront marqués au sol pour permettre la distanciation de 1 m.

L'accompagnateur déposera ou reprendra son enfant à la porte et repartira au plus vite afin de ne pas retarder les autres. S'il doit discuter plus longuement avec l'enseignante, il le fera via ENT, mail ou rdv téléphonique.

Il conviendra de respecter les couloirs de circulation identifiés au sol par un marquage et de conserver des distances avec les autres familles (de même pendant l'attente à la grille)

Les locaux seront fermés et interdits à toute personne extérieure à l'école.

Les grilles et portes d'accès à l'école devront rester ouvertes pendant toute la période d'entrée des élèves pour qu'ils n'aient pas à toucher les poignées. La porte de classe ne pourra être ouverte que par l'enseignante présente pour s'occuper du groupe.

4) Engagements des familles

- Expliquer en amont à votre enfant ces nouvelles modalités d'accueils et les gestes barrières et de distanciation physique qu'il devra mettre en œuvre, chose qu'il n'a habituellement pas besoin de faire à la maison.

- Expliquer en amont à votre enfant qu'il ne pourra pas prêter son matériel ,qu'il ne pourra pas toucher aux affaires des autres enfants.

- Respecter l'organisation mise en place par l'équipe éducative dans le respect du protocole sanitaire, notamment lors de l'accueil et dans le respect des horaires.

- Assiduité : les élèves inscrits doivent être présents.

- Vous engager, notamment, à ne pas mettre vos enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

- Attacher les cheveux de vos enfants pour éviter les contacts avec le visage.

- Fournir une boîte de mouchoirs jetables.

- Habiller votre enfant avec des vêtements facilitant l'habillage et déshabillage (pour le passage aux toilettes par exemple).

- Habiller votre enfant en survêtement s'il est prévu EPS.

5) Circulation du personnel et des élèves dans l'école (applicable lors de tout déplacement)

Lors de la mise en rang et des déplacements dans l'école, les élèves devront garder une distance d'un mètre minimum entre eux.

Par conséquent, il sera nécessaire de faire des rangs en file indienne, chaque élève étant distant d'un mètre de ceux qui l'encadrent devant et derrière.

Des marquages au sol seront à réaliser dans la cour de récréation, dans le couloir et dans les toilettes pour aider les élèves à mettre en œuvre cette distanciation physique.

Il sera demandé aux élèves de ne toucher ni les poignées de portes, ni les murs, ni les interrupteurs, etc... Chaque objet touché devra être désinfecté.

Une distance suffisante devant être laissée entre les vêtements au niveau des porte-manteaux, ceux-ci ne devront plus être utilisés car ils sont trop rapprochés les uns des autres.

Chaque enfant déposera son manteau et un sac sur sa chaise. Il sera demandé aux parents de vêtir leur enfant de manière à ce qu'il soit autonome pour le déshabillage et l'habillage.

6) Installation

Pour commencer, nous accueillerons un maximum de 5 élèves par groupe.

a) dans la salle de jeux

À leur arrivée, les enfants seront accueillis dans la salle de jeux. Un marquage au sol déterminera leur place. Ils iront avec l'Atsem n°1 se laver les mains par groupes de 2 élèves maximum en maintenant la distanciation adéquate. Puis, ils iront dans la classe avec l'Atsem n°2.

b) en classe

L'installation au sein de la classe devra permettre obligatoirement de respecter les contraintes d'éloignement.

L'entrée en classe devra se faire un par un en respectant les règles de distanciation notamment au niveau des déplacements pour se rendre à sa table. Les enfants iront à leur place et enlèveront leur manteau (mis sur la chaise) puis pourront s'asseoir sur leur chaise.

Le mobilier des salles de classe sera disposé de façon à conserver les distances de sécurité d'un mètre. Par conséquent, il conviendra d'espacer les élèves sur une même table.

L'accès aux coins jeux sera bloqué . Le matériel collectif enlevé.

Chaque enfant aura une place attribué au cours de la journée. Aucun changement de place ne sera autorisé. Les chaises et tables ne seront utilisées qu'une seule fois ou passées au désinfectant avant réutilisation. Des marques seront réalisées au sol pour permettre un regroupement collectif.

Une collation individuelle apportée par la famille et mise dans le sac pourra être prise dès l'arrivée dans la classe .

Les portes des salles devront rester ouvertes pour éviter de toucher les poignées (et les lumières).

À l'inverse, les portes des salles éventuellement inutilisées devront rester fermées.

Les déplacements en classe devront être limités et se feront sous le contrôle de l'enseignant.

Un bac individuel d'activités (jeux, crayons, papier, colle...) sera donné à chaque enfant et les activités du jour seront expliquées au groupe ou à chaque élève pour le travail individualisé. L'enseignant veillera à se laver les mains pour préparer les bacs et pour les distribuer.

L'enseignant veillera à respecter une distance de sécurité avec les élèves. En permanence, il devra porter un masque correctement ajusté.

7) Matériel scolaire

L'élève n'aura plus accès au matériel collectif. Le matériel utile à la journée (travail et jeux) sera proposé dans un bac à destination de chaque élève.

Le matériel qui sera destiné à un autre enfant le lendemain sera nettoyé le soir après la classe par un personnel communal.

Si du matériel pédagogique doit être proposé, il sera nettoyé avant et après utilisation.

Aucun échange ne sera accepté.

Modalités d'utilisation du photocopieur par l'équipe enseignante : chacun devra se laver les mains avant utilisation du copieur et après. Il conviendra également de procéder à un nettoyage à la lingette des parties que l'on aura touchées (clavier tactile et pavé numérique, tiroirs de rechargement des papiers, capot...). Il en sera de même pour tout autre matériel commun aux enseignants utilisé (imprimante, massicot, ordinateur, micro-ondes, frigo, téléphone, toilettes adultes...)

8) Enseignements spécifiques : activités sportives, culturelles

a) Activités sportives :

La pratique des activités physiques devra respecter la distanciation physique . L'équipe pédagogique réfléchira à des activités envisageables : yoga, danse, gym individuelle, marelle, jeux individuelles (1,2,3 soleil) . Les jeux de ballon et les jeux de contact sont interdits. L'utilisation individuelle de matériel sportif sera permis s'il peut être nettoyé tous les soirs (vélo, ballon pour une utilisation individuelle ...)

b) Activités culturelles, manuelles :

L'utilisation de matériel individuel jetable (pot de peinture....) est à privilégier . Le matériel réutilisable devra être nettoyé au soir .

Les lectures de livres par l'enseignant seront les seules autorisées afin de limiter les manipulations des livres par les élèves. L'ensemble des jeux pouvant être manipulés à plusieurs (poupées, dînettes, jeux de construction,...) sera retiré des classes . Le matériel qui sera destiné à un autre enfant le lendemain sera nettoyé le soir après la classe par un personnel communal.

Un bac sera mis au fond de la classe pour y stocker le matériel qui a été souillé par inadvertance.

Les découvertes et la culture se feront au travers des moyens audiovisuels (projection de visites virtuelles de musées, films, ...) . Les jeux de devinettes, de mime seront à privilégier.

9) Les récréations

La récréation se fera en deux fois, le matin et l'après-midi.

Matin

Groupe 1 : de 10h00 à 10h40

Groupe 2 de 10h40 à 11h10

Après-midi

Groupe 1 : de 15h00 à 15h40

Groupe 2 de 15h40 à 16h10

Ce créneau contient le lavage des mains avant et après, l'habillage, déshabillage, passage aux toilettes, le retour en classe.

Avant de quitter la classe, l'enseignant veillera à aérer la salle en grand en permettant une circulation de l'air la plus large possible.

Lors des déplacements, il faudra veiller à ce que les élèves ne se croisent pas. Par conséquent, les enseignants devront être très rigoureux sur leurs horaires de récréation. Ils sortiront par la porte des toilettes. Seul l'enseignant sera autorisé à ouvrir et fermer la porte.

Dans la mesure du possible, il faudra demander aux élèves de ne toucher ni les poignées de portes ni les murs etc.

Dans la cour, les enfants ne devront pas se rassembler mais conserver une distanciation physique.

Les jeux de contacts ne seront pas possibles. Des jeux permettant la distanciation seront proposés : 1 2 3 soleil, Jacques a dit, utilisation individuelle du ballon..

En cas de conditions climatiques inadaptées, la récréation se fera dans la salle de jeux ou dans la classe pour visionner un dessin-animé, en maintenant une distance de sécurité entre chaque enfant.

En fin de récréation, les enfants se rangeront en file indienne (marquage au sol) devant la porte des toilettes .

10) Passage aux toilettes

Les passages aux toilettes seront organisés par petits groupes, afin de respecter les gestes barrières et la distanciation physique. Un adulte devra être constamment présent pour garantir ce point, les toilettes étant un lieu très exigü. Un urinoir et un toilette sur deux devra être condamné afin de respecter la distanciation sociale des élèves.

Il faudra utiliser des serviettes à usage unique pour le séchage des mains ou le séchage à l'air libre.

Les personnels veilleront en permanence au bon approvisionnement en serviette, savon, papier hygiénique et signaleront tout manque immédiatement au personnel communal en charge du réapprovisionnement.

11) Enfants ou les personnels présentant des signes d'infection

-PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT (telles que définies dans le protocole national).

En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

→ Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans le bureau avec ATSEM ou enseignante (lieu permettant la surveillance

de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.) Respect impératif des mesures barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

→ Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève le plus rapidement possible en respectant les mesures barrières.

→ Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

→ Informer l'inspection de l'éducation nationale de la circonscription dans le cas d'une suspicion de Covid-19

→ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

→ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

→ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

→ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

→ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

→ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.

→ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.

Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

12) Entretien des locaux par la collectivité territoriale

L'entretien des locaux sera assuré par la municipalité.

- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.

- Equiper les poubelles de sacs à ordures ménagères, les vider et les laver tous les jours.

- Prévoir des poubelles à pédales.

- Aérer les locaux: après le nettoyage.

- Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

- Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels seront désinfectés après la classe et ils seront placés dans des zones spécifiées dans les classes.

- Nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés. Même démarche pour les sanitaires: toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs...

13) Demande à la mairie

- Réaliser les divers marquages au sol (salle de jeux, couloir, toilettes, cour de récréation)
 - Dans les toilettes , neutraliser (par du rubalise) un urinoir et un toilette sur deux.
 - Désencombrer les classes
 - Matériel nécessaire :
 - Solution hydro alcoolique: 1 solution pour chacune des 3 salles de classe, 1 solution pour la salle d'isolement, 1 solution pour la salle de jeux
 - Savon liquide dans les toilettes
 - Papier essuie mains jetable à côté des lavabos des toilettes et dans chacune des 3 salles de classe
 - Lingettes désinfectantes: au moins 6 paquets (1 pour la photocopieuse, 3 pour chaque salle de classe, 1 pour la salle de jeux, 1 pour la salle d'isolement)
 - Produits de nettoyage et de désinfection
 - Gants (pour la salle d'isolement, pour les toilettes et pour l'infirmierie)
 - Un thermomètre frontal en cas d'élève malade
 - des cale-portes
 - Poubelles à pédales: 3 pour les trois salles de classe, 1 pour la salle d'isolement, 1 pour les toilettes , 1 pour la salle de jeux, 1 pour la cuisine
- Chaque jeudi, la personne en appui se charge de faire l'inventaire du matériel nécessaire (gel hydro alcoolique, gants, lingettes, essuie mains jetables...). Une commande est à envoyer par mail à Mme Valembois, le jeudi. Le lundi suivant, la commande arrivera.
- Il serait nécessaire que la Municipalité mette à disposition 3 agents à partir de 8h30 .

14) Annexes

Annexe 1 : Le port du masque

1. Se laver les mains

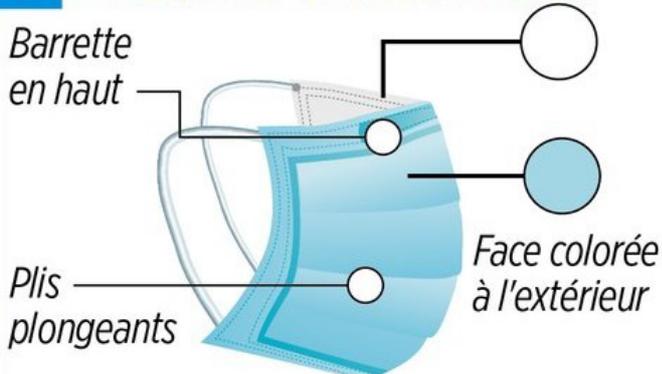


2. Prendre un seul masque



Par sa partie
centrale externe

3. Respecter le sens de pose



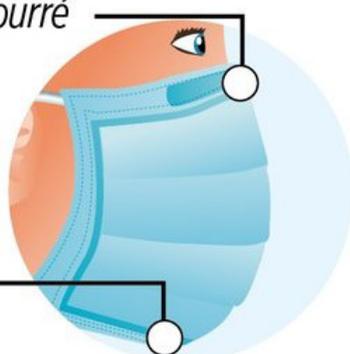
4. Ne toucher que les extrémités des rubans



5. Bien positionner le masque

Placer le côté rembourré
de la barrette sur
la bosse du nez

Le bas du masque
sous le menton



6. Ajuster la bande pour le nez



Après avoir
bien positionné
votre masque,
ne le touchez
plus

Annexe 2 : Le lavage des mains



Viens te laver les mains avec ...

HUGO, l'Escargot



et ses copains

CLEMENT
Le Serpent



LEON
Le Hérisson



HUBERT
Le Pivert



BERTRAND
l'Eléphant



JOJO et FREDO
les crabes
jumeaux



NICOLAS
le Koala



Annexe 3 : Les gestes barrières

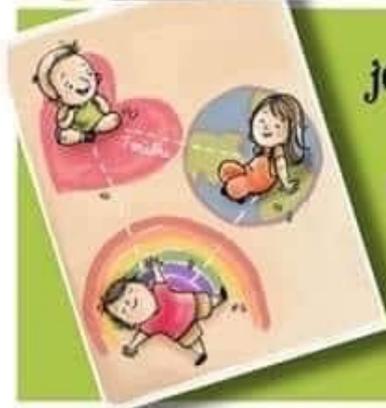
Les gestes à retenir



Je me lave
bien les
mains,
le temps
d'une petite
chanson



je tousse
et
j'éternue
dans mon
coude



je garde une
distance
d'environ
1 mètre
avec les
copains



je ne serre pas la
main et je ne
fais pas de
bisous,
mais je dis
quand même
bonjour !



j'utilise des
mouchoirs
jetables et
je les jette
à la poubelle



si il n'y a
pas de savon,
je me lave les
mains
avec du gel
hydroalcoolique

pour me protéger 
et protéger les autres 


d'artFlo

Annexe 4 : Engagements des parents

- Expliquer en amont à votre enfant ces nouvelles modalités d'accueils et les gestes barrières et de distanciation physique qu'il devra mettre en œuvre, chose qu'il n'a habituellement pas besoin de faire à la maison.
- Expliquer en amont à votre enfant qu'il ne pourra pas prêter son matériel ,qu'il ne pourra pas toucher aux affaires des autres enfants.
- Respecter l'organisation mise en place par l'équipe éducative dans le respect du protocole sanitaire, notamment lors de l'accueil et dans le respect strict des horaires.
- Assiduité : les élèves inscrits doivent être présents.
- Vous engager, notamment, à ne pas mettre vos enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.
- Attacher les cheveux de vos enfants pour éviter les contacts avec le visage.
- Fournir une boîte de mouchoirs jetables.
- Habiller votre enfant avec des vêtements facilitant l'habillage et déshabillage (pour le passage aux toilettes par exemple)
- Habiller votre enfant en survêtement s'il est prévu EPS

Lu et pris connaissance le,

Nom et prénom :

Signature :